

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Approbation de la
subvention à
l'Association
Lozère
Développement**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 15 avril 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 18

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
8 avril 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
9 mai 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'Avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent SUAU), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Vincent MARTIN), Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président (Francis BERGOGNE), Jean-Luc ANTRAYGUE (Philippe MARTIN), Jean-François BERENGUEL (François ROBIN), Benoit VALARIER (Régine BOURGADE), MMES Régine PAILHAS (Didier COUDERC), Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Thierry JACQUES, Xavier SOUCHON Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Par délibération en date du 3 février 2017, notre assemblée a adhéré à l'Association Lozère Développement et désigné un membre amené à la représenter au sein de l'association.

Notre collectivité a également délibéré sur le principe de l'attribution annuelle d'une subvention proportionnelle à la population de l'EPCI adhérent, subvention fixée avant chaque exercice budgétaire par l'Assemblée Générale de Lozère Développement.

L'Assemblée Générale de l'association Lozère Développement a fixé la participation de la Communauté de Communes Cœur de Lozère à hauteur de 0.33 € par habitant soit une estimation de 5 426.19 € sur une prévision de 16 443 habitants.

Proposition est faite d'**ATTRIBUER**, une subvention à l'Association « Lozère Développement » de 0.33 € par habitants, soit un montant prévisionnel de 5 426.19 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAU